



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA ZONE
D'ACTIVITES DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation de travaux de VRD au Centre de ressources
et de développement « DOMOLANDES »**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités de Saint-Geours-de-Maremne,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 27 novembre 2019 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de maintenance et de rénovation des bâtiments du Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES », et son avenant,

VU le bon de commande n° 2 en date du 2 septembre 2021,

VU la proposition de la SATEL en date du 7 novembre 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SA SNATP SUD-OUEST – 2 rue Principale à POEY-DE-LESCAR (64230)
 - **Objet du marché :** réalisation de travaux de VRD pour lever les observations du rapport de recherche de fuite d'eau au Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES »
 - **Montant total :** 7 510,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,
Le 20 NOV. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L _____

Xavier FORTINON